



TOURNOI INTERNATIONAL DE FOOTBALL DE SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE CATEGORIE U17

1. ORGANISATEUR DU TOURNOI :

UNION SPORTIVE DE SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE SECTION FOOTBALL
59 Avenue Marcel Henaux
59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE (France)

2. DATES ET LIEUX DU TOURNOI :

Le tournoi se déroulera les 3, 4 et 5 Juin 2017 sur les installations du stade Jean CABY Rue Vauban à Saint-André-Lez-Lille (samedi et dimanche) et au stade Jean KETELS Rue du Général Leclerc à Saint-André-Lez-Lille (lundi).

3. EQUIPES PARTICIPANTES :

Les douze équipes suivantes ont été invitées et participeront à notre 21^{ème} tournoi :

**BAYER LEVERKUSEN (ALLEMAGNE),
FC BRUGES (BELGIQUE),
APOEL NICOSIE (CHYPRE),
FC COPENHAGUE (DANEMARK),
ATLETICO MADRID, VALENCE CF (ESPAGNE),
SC BRAGA (PORTUGAL),
BESIKTAS JK (TURQUIE),
LILLE LOSC, ASMONACO FC, RC LENS et US SAINT-ANDRE (FRANCE).**



Seules les équipes affiliées à une association nationale reconnue sont autorisées à participer au tournoi. Un joueur peut jouer pour une seule équipe au cours du tournoi. La délégation du club se composera de 22 participants au maximum (joueurs, entraîneurs et accompagnateurs).

4. REGLES DU JEU :

Tous les matchs sont joués conformément aux lois du jeu édictées par l'INTERNATIONAL FOOTBALL ASSOCIATION BOARD (IFAB) (éditions en vigueur).

Le nombre de joueurs par équipes, y compris le gardien est limité à 11 joueurs et 7 remplaçants.

Les dimensions du terrain sont les suivantes : Longueur 105 Mètres – Largeur 68 Mètres.

5. COMMISSION DU TOURNOI :

L'organisateur instituera une commission du tournoi qui sera responsable du déroulement sportif du tournoi et qui aura la compétence de régler les litiges, les réclamations, les appels ainsi que les cas non prévus. Cette commission sera composée des personnes suivantes :

- Un membre de l'organisation,
- Un représentant du corps arbitral,
- Un représentant des équipes étrangères,
- Un représentant des équipes françaises,
- Un membre du conseil municipal.

Si nécessaire, la commission du tournoi fera un rapport à l'association nationale correspondante et aux organismes de football internationaux (FIFA ET UEFA).



6. ARBITRES :

Tous les matches seront dirigés par des arbitres affiliés à la FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL. Des arbitres assistants seront désignés par la LIGUE DU NORD-PAS DE CALAIS DE FOOTBALL. L'arbitre sera responsable de communiquer le résultat final de chaque rencontre à la commission du tournoi.

7. CATEGORIE D'AGE :

Tous les joueurs autorisés à jouer appartiendront à la catégorie suivante :
U17 : Joueurs nés en 2000 et 2001.

8. DUREE DES MATCHS :

Les matchs dureront 2x20 minutes. La finale durera 2x25 minutes. La pause de la mi-temps durera 5 minutes. En cas d'égalité, il n'y a pas de prolongation pendant les matchs de qualification et de classement. Il est procédé aux tirs au but. Cinq (5) joueurs sont désignés. En cas d'égalité à l'issue de cette première série, une seconde série de tirs au but est tirée avec de nouveaux joueurs jusqu'à ce qu'un tir soit manqué.

9. LISTE DES JOUEURS ET JOUEURS REMPLACANTS :

Avant le premier match, le responsable de chaque délégation du club participant remettra à la commission du tournoi une liste indiquant le nom et prénom des joueurs, leur numéro ainsi que leur date de naissance. DIX HUIT (18) joueurs parmi les SEPT (7) remplaçants (y compris les gardiens) figurant sur la liste des joueurs pourront être alignés à n'importe quel moment pendant le match. Un joueur remplacé pourra à nouveau jouer au cours du même match. Toutefois, chaque club a la possibilité d'effectuer l'essai de trois joueurs non licenciés au club. Le nombre de joueurs ne devra néanmoins pas excéder 18 joueurs.



REGLEMENT

10. SYSTEME DU TOURNOI :

Le tournoi se disputera selon le système de jeu suivant :

Douze équipes sont engagées et réparties en quatre groupes de trois équipes.

Dans chaque groupe, les équipes se rencontrent en match de qualification. Les deux premiers de chaque groupe disputent les quarts de finale. Les autres jouent les matchs de classement.

11. PROGRAMME DES MATCHS :

SAMEDI 3 JUIN 2017 DE 9 HEURES A 20 HEURES 15,

DIMANCHE 4 JUIN 2017 DE 9 HEURES A 17 HEURES 45,

LUNDI 5 JUIN 2017 DE 9 HEURES 30 A 18 HEURES 15.

12. SYSTEME DE POINTS :

Le système de points ci-après sera appliqué lors du tournoi :

Pour le classement dans chaque groupe, les points seront attribués selon le règlement de la Fédération Française de Football :

3 points pour la victoire, 1 point pour un match nul, 0 point pour une défaite et 0 point pour une disqualification ou forfait.

Si deux ou plusieurs équipes obtiennent le même nombre de points, les critères suivants seront appliqués pour déterminer leur classement ou leur qualification pour le tour suivant :

Meilleure différence de buts,

Plus grand nombre de buts marqués,

Rencontre directe,

Si égalité, épreuve de tirs au but, comme prévu à l'article 8 paragraphe 2.



13. EQUIPEMENT DE JOUEURS :

Chaque équipe disposera d'une tenue principale et d'une tenue de réserve, de couleurs différentes. L'équipe nommée en second dans le programme devra changer de tenue si l'arbitre estime que l'on peut clairement distinguer les couleurs des deux équipes.

Chaque équipe est priée d'amener ses ballons d'entraînement.

Les rencontres se déroulent sur les terrains d'honneur en gazon. L'échauffement se déroule sur le terrain annexe synthétique.

En cas de force majeure, les rencontres peuvent être décalées sur le terrain synthétique.

14. SECTEUR DISCIPLINAIRE :

En cas d'exclusion de la rencontre, le joueur fautif ne peut participer à la rencontre suivante avec son équipe.

Un joueur qui a reçu trois cartons jaunes pendant le tournoi sera suspendu pour un match.

Si un joueur a été expulsé du terrain ou a reçu un avertissement, l'arbitre en informera la commission du tournoi immédiatement après le match.

Si un joueur se conduit de manière antisportive, le cas sera signalé à son association nationale, qui décidera des mesures appropriées à prendre à l'égard du joueur. Si un membre de la délégation se conduit de manière gravement incorrecte pendant le tournoi, la commission du tournoi le communiquera par écrit aux associations de football nationales et internationales.

Toute fraude entraîne un déclassement à la dernière place ou l'exclusion pure et simple du tournoi.



15. RECLAMATIONS ET APPELS :

Les réclamations et les appels devront être adressés à la commission du tournoi, qui prendra une décision définitive et contraignante. La commission n'acceptera aucune réclamation concernant les décisions de l'arbitre sur le terrain.

16. APPROBATION DU TOURNOI :

Il appartient à l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations nationales nécessaires pour le tournoi au moins deux mois avant le début du tournoi.

17. AGENTS DE MATCHS :

Seul un club ou une association peut arranger la participation de clubs ou associations à des tournois.

18. TROPHEE :

Un trophée sera remis à l'équipe vainqueur. Les autres équipes recevront chacune une récompense.

19. ASSURANCES :

Chaque équipe est responsable de contracter une couverture d'assurance appropriée pour ses joueurs et les membres de sa délégation.

L'organisateur du tournoi contractera une assurance responsabilité civile.
d'assumer par écrit.



20. COUTS :

Les coûts suivants seront pris en charge par l'organisateur du tournoi :

Participation aux frais de déplacement,

Participation aux frais d'hébergement,

Participation aux frais de restauration.

Chaque équipe participante devra en outre prendre en charge tous les frais que l'organisateur du tournoi n'a pas confirmé d'assumer par écrit.

Règlement enregistré et Homologué par la Ligue de Football des Hauts de France
Sous le N°12 du 10 novembre 2016.

